

## Avenant 1 à la convention de gestion des ouvrages hydrauliques sur la commune de Le Cailar et organisation en cas de crise

### Entre :

La COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PETITE CAMARGUE, représentée par son Président en exercice, Monsieur André BRUNDU, dûment habilité par délibération N°2023/11/131, du 8 novembre 2023,

D'une part, ci-après désignée « la Communauté de communes »,

### Et :

La commune de Le Cailar, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Joël TENA, dûment habilité par délibération N°2023/..... du *18 décembre 2023*.

*07-12-2023-004*  
D'autre part, ci-après désignée « la Commune »,

### Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

#### Préalable :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L5214-16-1 ;

Vu les lois MAPTAM du 27 janvier 2014 et NOTRe du 07 août 2015 ;

Vu la délibération N°2022/11/92 du 10 novembre 2022 approuvant la « convention de gestion des ouvrages hydrauliques sur la commune de Le Cailar et organisation en cas de crise »

Vu la convention de gestion des ouvrages hydrauliques sur la commune de Le Cailar et organisation en cas de crise ci-annexée ;

#### Article 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de modifier l'article 2 et d'ajouter une annexe détaillant des actions confiées par la CCPC à la Commune de Le Cailar pour la gestion du Système d'Endiguement du Vistre et du Rhône au Cailar en période de crue et/ou de crise selon les différents niveaux de surveillance.

## Article 2 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 2

Il est modifié ainsi « En tant que gestionnaire des ouvrages de protection de la Communauté de communes doit être tenue informée de la gestion de crise par la commune en cas d'inondation.

L'organisation suivante est proposée :

En cas de risque inondation, dès que le plan communal de sauvegarde (PCS) de la commune se trouve dans sa phase « soyez-vigilants », la commune informe par SMS :

- Le Président de la Communauté de communes,
- Le Directeur de Cabinet de la Communauté de communes,
- La Directrice Générale des Services de la Communauté de communes.

Après validation par la Communauté de communes, les agents communaux peuvent alors intervenir sur les ouvrages gérés par la Communauté de communes (Digues du Vistre et du Rhône et ouvrages associés, machine de surveillance) et prendre l'ensemble des dispositions nécessaires pour garantir la sécurité des personnes.

Après validation de la Communauté de communes, la commune peut réaliser des travaux d'urgence sur les ouvrages si besoin.

L'ensemble de ces dispositions prend fin dès la levée du PCS dont le Président, le Directeur de Cabinet et la Directrice Générale des Services sont informés par SMS.

Les annexes détaillent les actions confiées par la CCPC à la commune selon les différents niveaux de vigilance. Ces actions sont réalisées sans mise en danger des agents. »

## Article 3 : MODIFICATION DES ARTICLES

Toutes les autres dispositions de la convention demeurent inchangées.

**Le Maire de Le Cailar**

  
**Joël TENA**



**Le Président de la Communauté de communes  
de Petite Camargue**

**André BRUNDU**


## Annexe 01 : Détail des actions confiées par la CCPC à la Commune de Le Cailar pour la gestion du Système d'Endiguement du Vistre et du Rhône au Cailar en période de crue et/ou de crise

Dans le cadre de la présente convention, le tableau ci-après détaille les actions confiées par la CCPC à la commune, selon les différents niveaux de surveillance.

Le détail des niveaux (seuils de déclenchement) est précisé en annexe du Document d'Organisation.

Ces actions sont réalisées sans mise en danger des agents :

Niveaux de vigilance		Protocole d'actions confiées à la Commune	Moyens mis en œuvre par la commune
PCS	Consignes de gestion du SE		
<b>Vigilance</b>	<b>État de vigilance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Vérification de la disponibilité</b> des équipes et du matériel</li> <li>➤ <b>Visite de l'ouvrage et enregistrement</b> des actions réalisées et points particuliers relevés : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Contrôle du bon état des échelles limnimétriques</b> (équipées ou non de sondes)</li> <li>○ <b>Contrôle des points particuliers/sensibles</b> relevés lors de la dernière VSP/VTA pour s'assurer qu'il n'y a pas eu de dégradation. Prendre des mesures d'urgence si nécessaire.</li> </ul> </li> <li>➤ <b>Évacuation des embâcles</b> le cas échéant</li> <li>➤ <b>Information</b> aux propriétaires de chevaux, manadiers et aux mas <b>au sud de la commune et en rive gauche du Vistre</b>. Les inviter à prendre leurs précautions.</li> </ul>	2 agents



Niveaux de vigilance		Protocole d'actions confiées à la Commune	la commune
PCS	Consignes de gestion du SE		
Mobilisation (suite)	Alerte niveau 1	<p><u>Actions précédentes sous réserve de l'accessibilité au site en toute sécurité par les agents de terrain et :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Contrôle et <b>fermeture</b> des vannes et clapets anti-retour situés en <b> pied </b> de digue (<i>Liste ci-après</i>)</li> <li>➤ <b>Vérification de la cohérence entre niveaux</b> enregistrés par les sondes (Rhôny, Méjane Rapprochée, SPC Pont de Laute) et les niveaux relevés sur les échelles.</li> <li>➤ <b>Surveillance du niveau des échelles</b> avec <b>photographie</b> du niveau, toutes les 2 heures : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Échelles non équipées de sondes (3<sup>ème</sup> âge ou Surville).</li> <li>○ En cas de dysfonctionnement des sondes, surveillance des échelles du Rhôny, Méjane Rapprochée, SPC Pont de Laute (<i>si bon fonctionnement des sondes, suivi à distance</i>)</li> </ul> </li> <li>➤ <b>Pré-Alerte</b> des mas isolés <b>au sud de la commune et en rive gauche du Vistre</b></li> <li>➤ <b>Demande d'évacuation des animaux</b> dans les prés en aval de Surville</li> </ul>	<p>2 agents</p> <p>Directeur des Opérations</p>
	Alerte niveau 2	<p><u>Actions précédentes sous réserve de l'accessibilité au site en toute sécurité par les agents de terrain et :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Contrôle et <b>fermeture</b> des vannes et clapets anti-retour situés en <b>haut</b> de digue (des parapets) (<i>Liste ci-après</i>)</li> <li>➤ <u>Si crue du Rhôny</u> : <b>ouverture des vannes de la Machine de Surville</b></li> <li>➤ <b>Pré Alerte</b> des populations et <b>préparation du dispositif pour évacuer</b> la population</li> </ul>	<p>2 agents</p> <p>Directeur des Opérations</p>
	Sécurisation	Alerte niveau 3 – État critique	<p><u>Actions précédentes sous réserve de l'accessibilité au site en toute sécurité par les agents de terrain et :</u></p> <p><b>Évacuation des populations</b> ou mise en sécurité sur place + Sirène</p>
Sécurisation maximale	Alerte niveau 4 – État de crue exceptionnelle	<p><u>Arrêt de la surveillance des digues</u></p> <p><b>Renouvellement des alertes évacuation</b> + Sirène</p>	<p>Directeur des Opérations</p>

Envoyé en préfecture le 29/12/2023

Reçu en préfecture le 29/12/2023

Publié le 29/12/2023



ID : 030-243000593-20231108-DL2023\_11\_131PA-DE

**Annexe 02 : Liste et localisation des vannes et clapets dont la surveillance est confiée à la commune de Le Cailar par la CCPC pour la gestion du Système d'Endiguement du Vistre et du Rhône au Cailar en période de crue et/ou de crise**

> **Liste**

**Alerte N° 1 : Contrôle et fermeture des vannes et clapets anti-retour situés en pied de digue**

Cours d'eau	Tronçon de digue	Description de l'emplacement	Type d'ouvrage	Identifiant VTA 2023	Identifiant EDD 2020	Identifiant PCS
<b>Vistre</b>	Méjane rapprochée - Digue 8	Palus Méjane	Vanne double	Méjanerapprochée VAN N°4 et N°3	OH1	19
	Digue intermédiaire - Digue 9	Lotissement le Sanglier	Vanne simple	Méjanerapprochée VAN n°1 et N°2	OH3	21
	Digue intermédiaire - Digue 9	Lotissement le Sanglier	Vanne double	Digueintermédiaire VAN N°1 et N° 2	OH4	22
	Fossé du Marquis - Digue 10	Neygue Saume - Le Moulin « Despierres »	Vanne double	FosséMarquis VAN N°1 et N°2	OH6	23
<b>Rhône</b>	Rhône RG Sud – Digue 4	Chemin des Ayres - Passerelle	Vanne simple	RhonySud VAN n°1	Passerelle	8
	Rhône RG Sud – Digue 4	Vallat de la Font « Fossé 1 »	Vanne simple	RhonySud VAN n°2	Fossé 1	9
	Rhône RG Sud – Digue 4	Vallat de la Font « Fossé 2 »	Vanne simple	RhonySud VAN n°3	Fossé 2	10
	Rhône RG parapets aval - Digue 6	Avenue Pasteur	1 clapet	RhonyRGavalPontGrès CLA n°1	Av Pasteur amont	Sans réf.
	Rhône RG parapets amont - Digue 6	Avenue Jean Moulin "Pont du Grès"	Vanne simple	RhonyRGamontPontGrès.VAN n°1	J Moulin - Pont du Grès	4
	Rhône RG parapets amont - Digue 6	Barbacanes le long des murs	Clapets	RhonyRGamontPont Grès / OUI n°1 à 25	Sans réf.	Sans réf.
	Rhône RG parapets aval - Digue 6	Barbacanes le long des murs	Clapets	RhonyRGavalPont Grès / OUI n°1, 2, 3	Sans réf.	Sans réf.

**Alerte N° 2 : Ouverture des vannes de la Machine de Surville ( :**

Cours d'eau	Tronçon de digue	Description de l'emplacement	Type d'ouvrage	Identifiant VTA 2023	Identifiant EDD 2020	Identifiant PCS
Rhône	Rhône RD - Digue 5	Chemin de Marsillargues	4 vannes murales	Machine de Surville VRhôneAmt.VAN n°1	Machine de Surville	Machine de Surville

**Alerte N° 2 : Contrôle et fermeture des vannes et clapets anti-retour situés en haut de digue (des parapets)**

Cours d'eau	Tronçon de digue	Description de l'emplacement	Type d'ouvrage	Identifiant VTA 2023	Identifiant EDD 2020	Identifiant PCS
Rhône	Rhône RG parapets amont - Digue 6	Avenue Jean Moulin "fixe" avec clapet	Vanne simple avec clapet – fixe	RhôneRGamontPont / Av J Moulin simple - fixe + clapet - VAN N°5	J Moulin - clapet	Sans réf.
	Rhône RG parapets aval - Digue 6	Avenue Pasteur	1 vanne	RhôneRGavalPontGrès VAN n°1	Av Pasteur aval	3
	Rhône RD parapets (entre Surville et passerelle) – Digue 5	Chemin de Marsillargues	Vanne simple	ParapetRhôneRDMarsillargues / VAN N°4	Marsillargues	13

Nota :

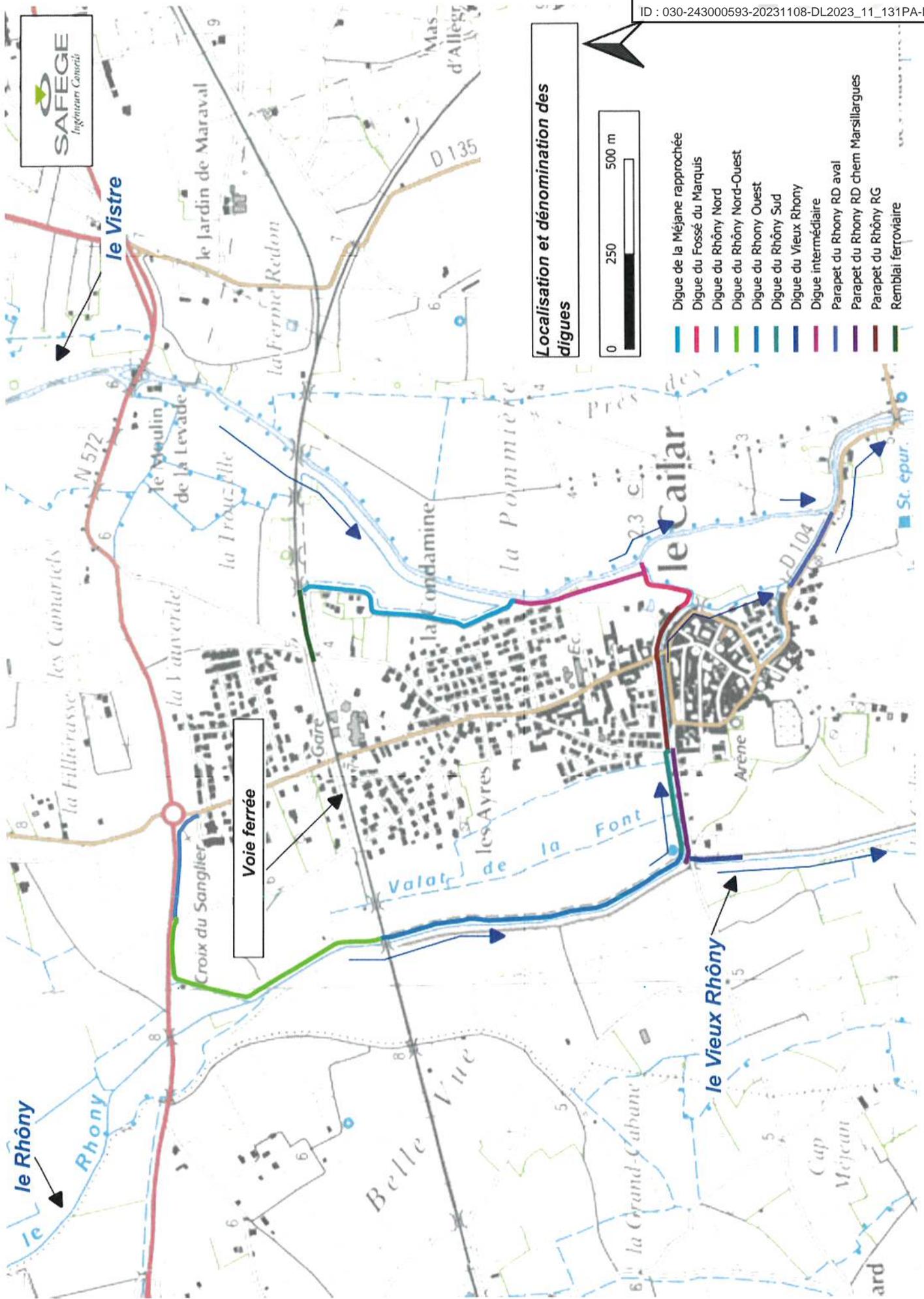
- La **vanne fixe avec clapet de l'avenue Jean Moulin** reste intégrée aux vannes « à manipuler » ; étant fixe, elle ne nécessite pas de manœuvre mais **son clapet doit être vérifié** afin de s'assurer qu'il sera bien fermé en cas de montée du niveau du Rhône.
  - Les vannes fixes de l'avenue Jean Moulin (sans clapet), référencées au PCS par les numéros 5, 6 et 7, ont été murées en 2023. Elles ne sont pas concernées par la consigne de fermeture en « alerte n°2 ».
- Pour mémoire, il s'agit de :

Cours d'eau	Tronçon de digue	Description de l'emplacement	Type d'ouvrage	Identifiant VTA 2023	Identifiant EDD 2020	Identifiant PCS
Rhône	Rhône RG parapets	Avenue Jean Moulin "fixe"	Vanne simple – fixe / murée	RhôneRGamontPont / Av J Moulin pont de Grès - fixe -VAN N°2	J Moulin - fixe	5

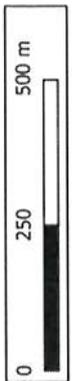
Cours d'eau	Tronçon de digue	Description de l'emplacement	Type d'ouvrage	Identifiant VT 2023	Identifiant	Identifiant
	amont - Digue 6					
	Rhône RG parapets amont - Digue 6	Avenue Jean Moulin "fixe"	Vanne simple – fixe / murée	RhonyRGamontPont / Av J Moulin simple - fixe -VAN N°4	J Moulin - fixe	6
	Rhône RG parapets amont - Digue 6	Avenue Jean Moulin "fixe"	Vanne double – fixe / murée	RhonyRGamontPontGrès / Av J Moulin Double - fixe - VAN n°3	J Moulin double - fixe	7

> **Documents en pages suivantes (6 pages)**

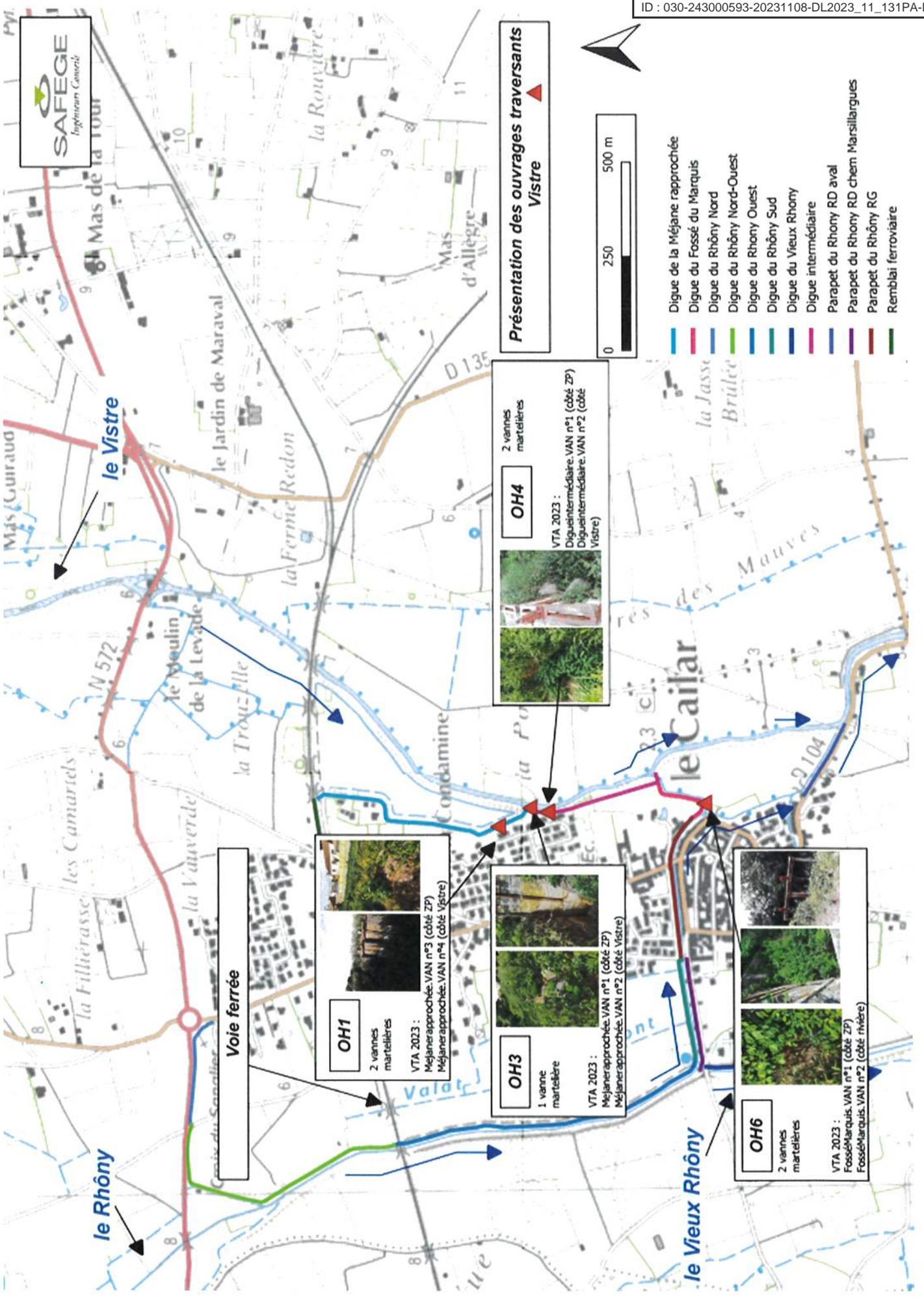
- Localisation et dénomination des digues
- Ouvrages traversants sur le Vistre (vannes)
- Ouvrages traversants sur le Rhône (vannes)
- Ouvrages traversants sur le Rhône (clapets et barbacanes)
- Coordonnées des ouvrages hydrauliques (vannes et clapets, barbacanes)
- Emplacement des échelles et stations limnimétriques



**Localisation et dénomination des digues**



- Digue de la Méjane rapprochée
- Digue du Fossé du Marquis
- Digue du Rhôny Nord
- Digue du Rhôny Nord-Ouest
- Digue du Rhôny Ouest
- Digue du Rhôny Sud
- Digue du Vieux Rhôny
- Digue intermédiaire
- Parapet du Rhôny RD aval
- Parapet du Rhôny RD chem Marsillargues
- Parapet du Rhôny RD
- Remblai ferroviaire



**Présentation des ouvrages traversants Vistre**

**OH4**  
2 vannes martelières  
VTA 2023 :  
Digue intermédiaire VAN n°1 (côté ZP)  
Digue intermédiaire VAN n°2 (côté Vistre)

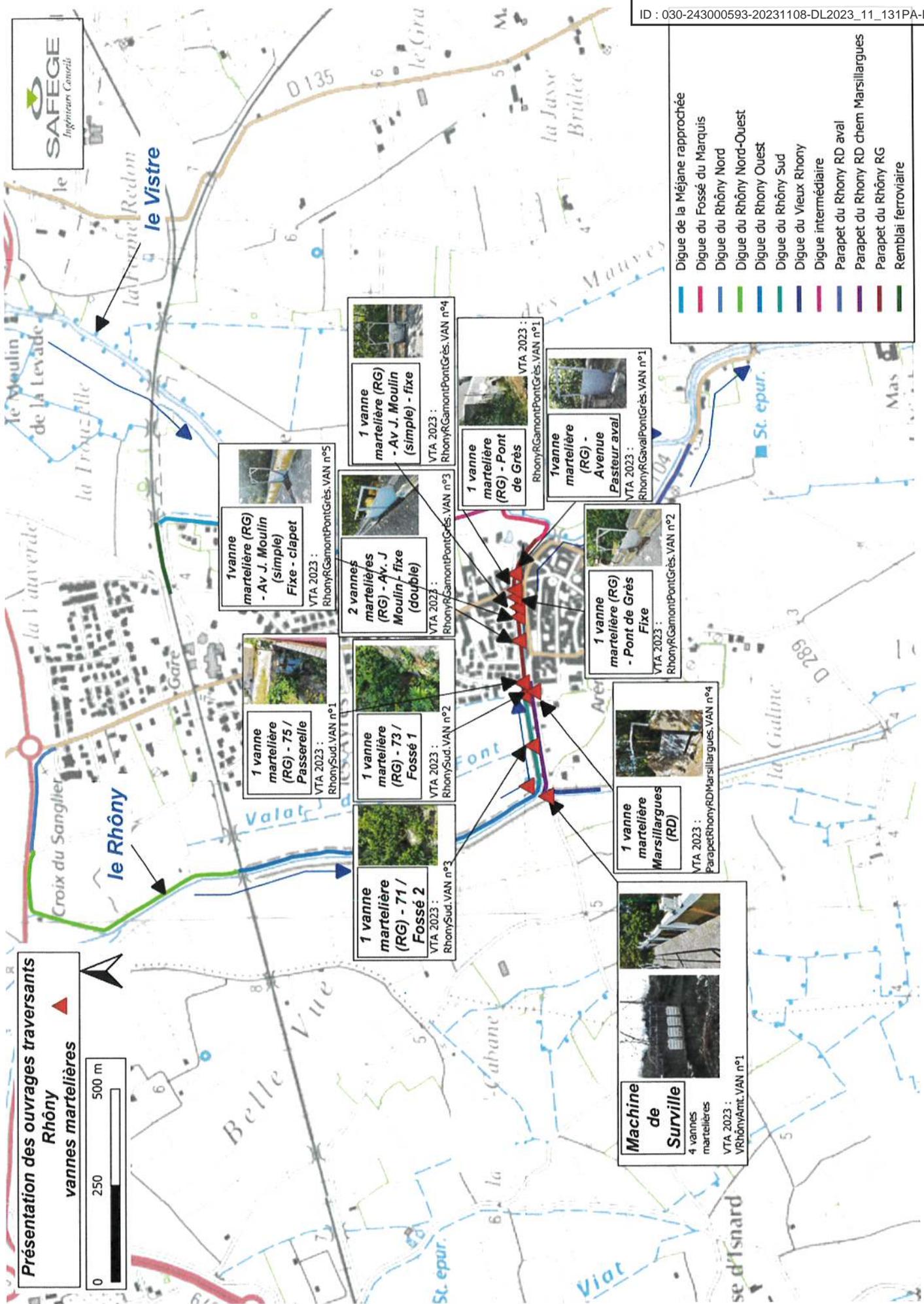
**OH1**  
2 vannes martelières  
VTA 2023 :  
Méjane rapprochée VAN n°3 (côté ZP)  
Méjane rapprochée VAN n°4 (côté Vistre)

**OH3**  
1 vanne martelière  
VTA 2023 :  
Méjane rapprochée VAN n°1 (côté ZP)  
Méjane rapprochée VAN n°2 (côté Vistre)

**OH6**  
2 vannes martelières  
VTA 2023 :  
Fossé-larguis VAN n°1 (côté ZP)  
Fossé-larguis VAN n°2 (côté rivière)

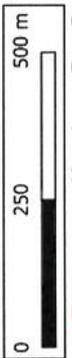
**Voie ferrée**

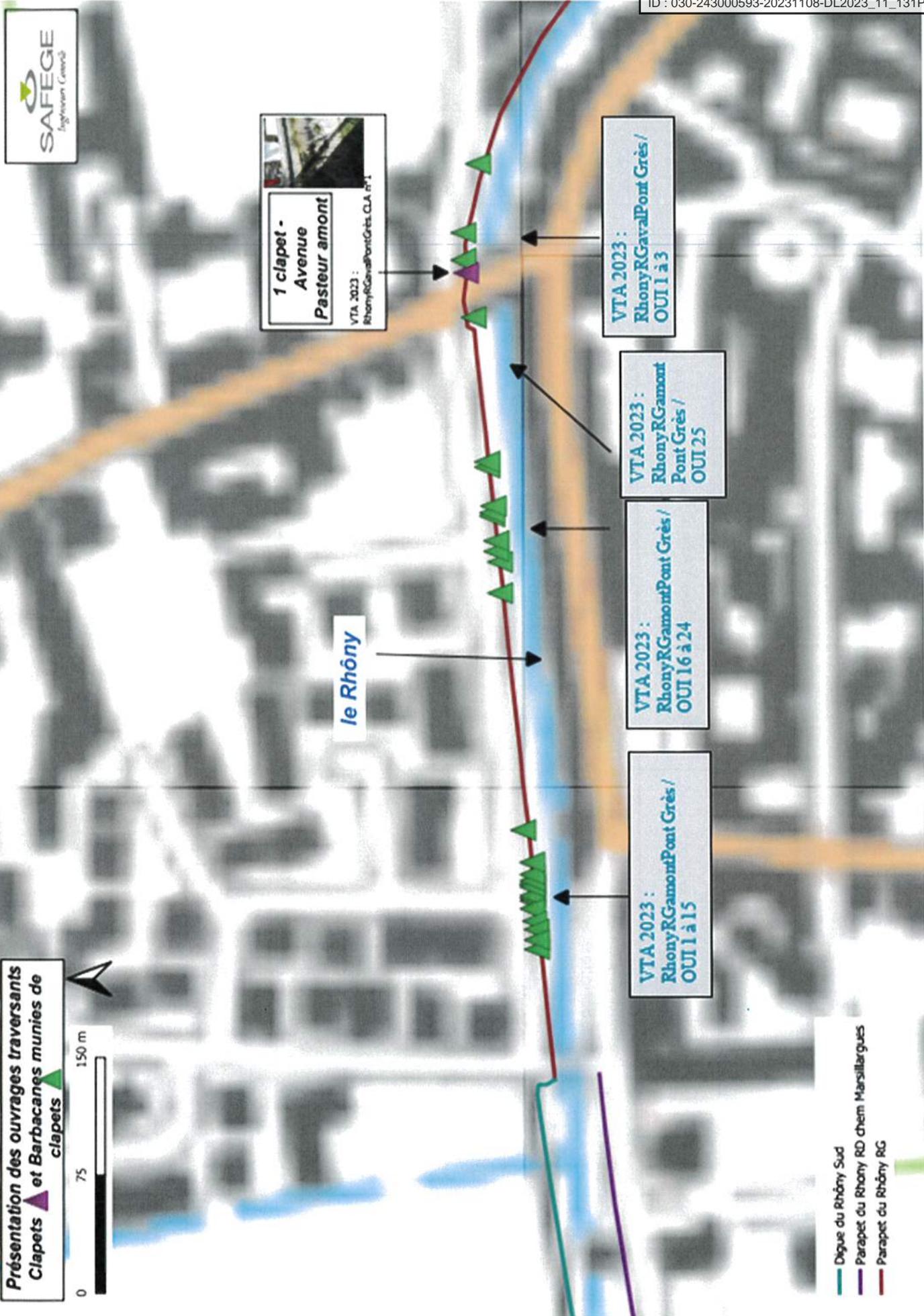
- Digue de la Méjane rapprochée
- Digue du Fossé du Marquis
- Digue du Rhôny Nord
- Digue du Rhôny Nord-Ouest
- Digue du Rhôny Ouest
- Digue du Rhôny Sud
- Digue du Vieux Rhôny
- Digue intermédiaire
- Parapet du Rhôny RD aval
- Parapet du Rhôny RD chem Marsillargues
- Parapet du Rhôny RG
- Remblai ferroviaire



- █ Digue de la Méjane rapprochée
- █ Digue du Fossé du Marquis
- █ Digue du Rhône Nord
- █ Digue du Rhône Nord-Ouest
- █ Digue du Rhône Ouest
- █ Digue du Rhône Sud
- █ Digue du Vieux Rhony
- █ Digue intermédiaire
- █ Parapet du Rhony RD aval
- █ Parapet du Rhony RD chem Marsillargues
- █ Parapet du Rhône RG
- █ Remblai ferroviaire

**Présentation des ouvrages traversants Rhône**  
 ▼  
**vannes martelières**





**Présentation des ouvrages traversants**  
**Clapets et Barbacanes munies de clapets**



— Digue du Rhône Sud  
 — Parapet du Rhône RD chem Marsillargues  
 — Parapet du Rhône RG

## Vannes et clapets

Cours d'eau	Haut / pied de digue	Tronçon de digue	Description de l'emplacement	Type d'ouvrage	Identifiant VTA 2023	Identifiant EDD 2020	Identifiant PCS	X Lambert93	Y Lambert93
Vistre	Pied	Méjane rapprochée - Digue 8	Palus Méjane	Vanne double	Méjanerapprochée VAN N°4 et N°3	OH1	19	799894.085 (Tête buse 799882.215)	6287527.713 (Tête buse 6287516.99)
	Pied	Digue intermédiaire - Digue 9	Lotissement le Sanglier	Vanne simple	Méjanerapprochée VAN n°1 et N°2	OH3	21	799934.868 (Tête buse 799930.387)	6287442.209 (Tête buse 6287448.629)
	Pied	Digue intermédiaire - Digue 9	Lotissement le Sanglier	Vanne double	Digueintermédiaire VAN N°1 et N°2	OH4	22	799927.707 (Tête buse 799923.825)	6287393.682 (Tête buse 6287394.953)
	Pied	Fossé du Marquis - Digue 10	Neygue Saume - Le Moulin « Despierres »	Vanne double	FosséMarquis VAN N°1 et N°2	OH6	23	799945.176 (Tête buse 799945.021)	6286981.425 (Tête buse 6286986.856)
	Pied	Rhône RG Sud - Digue 4	Chemin des Ayres - Passerelle	Vanne simple	RhonySud VAN n°1	Passerelle	8	799536.446	6287042.813
	Pied	Rhône RG Sud - Digue 4	Vallat de la Font « Fossé 1 »	Vanne simple	RhonySud VAN n°2	Fossé 1	9	799516.313	6287041.617
	Pied	Rhône RG Sud - Digue 4	Vallat de la Font « Fossé 2 »	Vanne simple	RhonySud VAN n°3	Fossé 2	10	799375.015	6287019.513
	Pied	Rhône RG parapets aval - Digue 6	Avenue Pasteur	1 clapet	RhonyRGavallPontGrès CLA n°1	Av Pasteur amont	Sans réf.	799795.165	6287047.833
	Pied	Rhône RG parapets amont - Digue 6	Avenue Jean Moulin "Pont du Grès"	Vanne simple	RhonyRGamontPontGrès.VAN n°1	J Moulin - Pont du Grès	4	799778.36	6287064.933
	Pied	Rhône RG parapets	Barbacanes le long des murs	Clapets (barbacanes)	RhonyRGamontPontGrès / OUI n°1 à 25	Sans réf.	Sans réf.	Voir "Barbacanes"	

Envoyé en préfecture le 29/12/2023

Reçu en préfecture le 29/12/2023

Publié le 29/12/2023

ID : 030-243000593-20231108-DL2023\_11\_131PA-DE



Cours d'eau		Haut / pied de digue	Tronçon de digue	Description de l'emplacement	Type d'ouvrage	Identifiant VTA 2023	Identifiant EDD 2020	Identifiant PCS	X Lamber93	
			amont - Digue 6						Y Lamber93	
		Pied	Rhône RG parapets aval - Digue 6	Barbacanes le long des murs	Clapets (barbacanes)	RhonyRGavallPont Grés / OUI n°1, 2, 3	Sans réf.	Sans réf.	Voir "Barbacanes"	
Rhône / Vieux Rhône		<b>SURVILLE</b>	Rhône RD - Digue 5	Chemin de Marsillargues	4 vannes murales	Machine de Surville VRhôneAmt.VAN n°1	Machine de Surville	Machine de Surville	799246.365	6286992.887
		Haut	Rhône RG parapets amont - Digue 6	Avenue Jean Moulin "fixe" avec clapet	Vanne simple avec <b>clapet</b> - <b>fixe</b>	RhonyRGamontPont / Av J Moulin simple - fixe + clapet - VAN N°5	J Moulin - clapet	Sans réf.	799717.476	6287058.638
Rhône		Haut	Rhône RG parapets aval - Digue 6	Avenue Pasteur	1 vanne	RhonyRGavallPontGrès VAN n°1	Av Pasteur aval	3	799824.052	6287065.258
		Haut	Rhône RD parapets (entre Surville et passerelle) - Digue 5	Chemin de Marsillargues	Vanne simple	ParapetRhonyRDMarsillargues / VAN N°4	Marsillargues	13	799517.916	6287024.375
Rhône		Haut	Rhône RG parapets amont - Digue 6	Avenue Jean Moulin "fixe"	Vanne simple - fixe / <b>murée</b>	RhonyRGamontPont / Av J Moulin pont de Grés - fixe - VAN N°2	J Moulin - fixe	5	799761.93	6287055.555
		Haut	Rhône RG parapets amont - Digue 6	Avenue Jean Moulin "fixe"	Vanne simple - fixe / <b>murée</b>	RhonyRGamontPont / Av J Moulin simple - fixe - VAN N°4	J Moulin - fixe	6	799743.532	6287052.052
		Haut	Rhône RG parapets amont - Digue 6	Avenue Jean Moulin "fixe"	Vanne double - fixe / <b>murée</b>	RhonyRGamontPontGrès / Av J Moulin Double - fixe - VAN n°3	J Moulin double - fixe	7	799655.276	6287055.555

Envoyé en préfecture le 29/12/2023

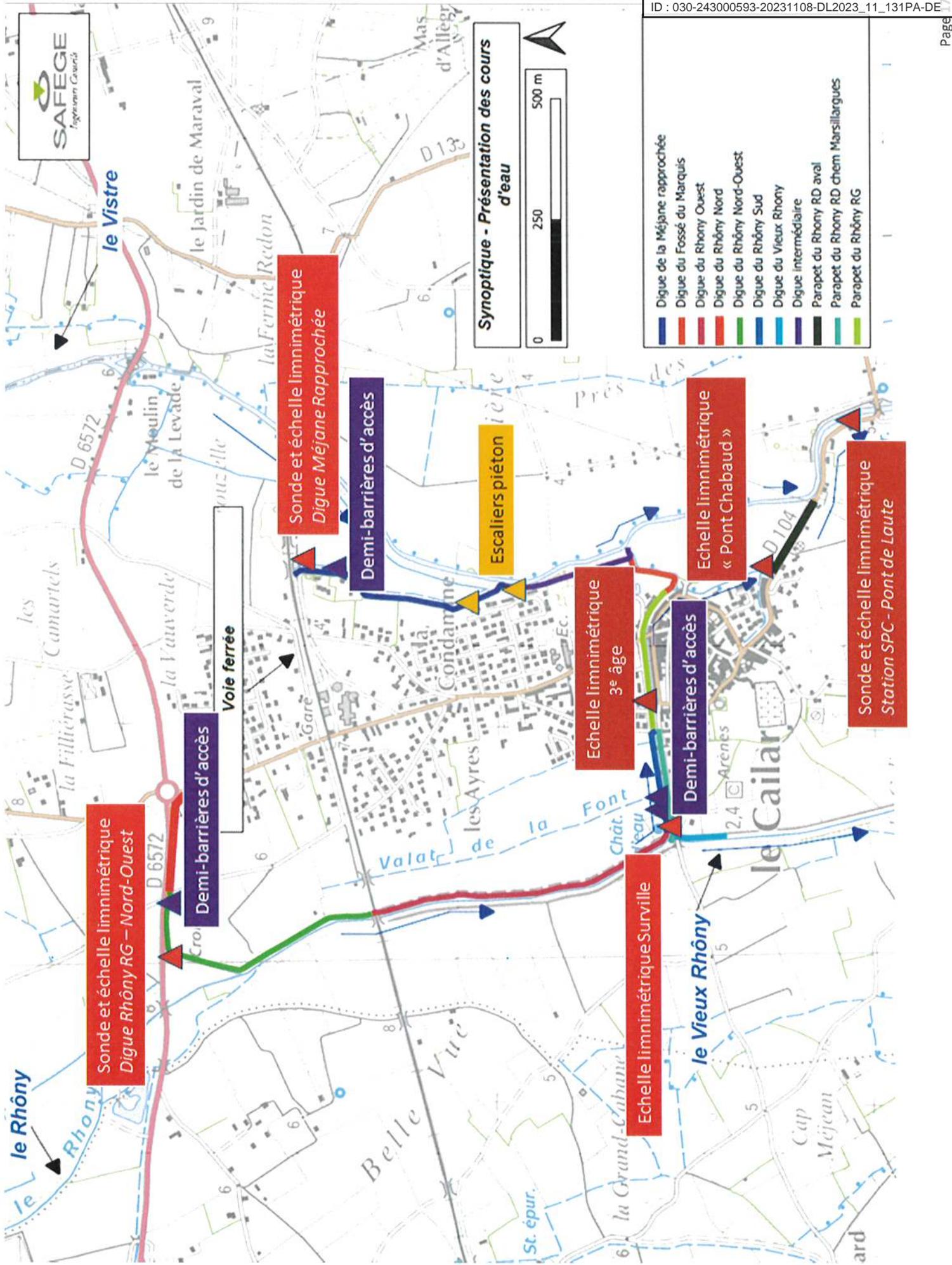
Reçu en préfecture le 29/12/2023

Publié le 29/12/2023

ID : 030-243000593-20231108-DL2023\_11\_131PA-DE

**Barbacanes**

Cours d'eau	Haut / pied de digue	Identifiant VTA 2023 Ouvrages	Type d'ouvrage	X Lambert93	Y Lambert93
<b>Rhône RG Aval Pont du Grès</b>	Pied	RhonyRGamontPontGrès.OUI n°1	Barbacane	799578.953	6287045.567
	Pied	RhonyRGamontPontGrès.OUI n°2	Barbacane	799579.92	6287045.201
	Pied	RhonyRGamontPontGrès.OUI n°3	Barbacane	799580.662	6287045.053
	Pied	RhonyRGamontPontGrès.OUI n°4	Barbacane	799581.683	6287045.126
	Pied	RhonyRGamontPontGrès.OUI n°5	Barbacane	799582.619	6287045.179
	Pied	RhonyRGamontPontGrès.OUI n°6	Barbacane	799585.091	6287045.641
	Pied	RhonyRGamontPontGrès.OUI n°7	Barbacane	799586.32	6287046.427
	Pied	RhonyRGamontPontGrès.OUI n°8	Barbacane	799591.207	6287046.861
	Pied	RhonyRGamontPontGrès.OUI n°9	Barbacane	799595.097	6287046.683
	Pied	RhonyRGamontPontGrès.OUI n°10	Barbacane	799597.765	6287046.878
	Pied	RhonyRGamontPontGrès.OUI n°11	Barbacane	799599.266	6287046.282
	Pied	RhonyRGamontPontGrès.OUI n°12	Barbacane	799600.932	6287046.69
	Pied	RhonyRGamontPontGrès.OUI n°13	Barbacane	799602.361	6287047.091
	Pied	RhonyRGamontPontGrès.OUI n°14	Barbacane	799603.285	6287047.44
	Pied	RhonyRGamontPontGrès.OUI n°15	Barbacane	799617.451	6287049.725
	Pied	RhonyRGamontPontGrès.OUI n°16	Barbacane	799692.609	6287056.963
	Pied	RhonyRGamontPontGrès.OUI n°17	Barbacane	799703.89	6287057.65
	Pied	RhonyRGamontPontGrès.OUI n°18	Barbacane	799705.322	6287058.361
	Pied	RhonyRGamontPontGrès.OUI n°19	Barbacane	799708.289	6287059.121
	Pied	RhonyRGamontPontGrès.OUI n°20	Barbacane	799716.274	6287058.59
	Pied	RhonyRGamontPontGrès.OUI n°21	Barbacane	799716.956	6287058.762
	Pied	RhonyRGamontPontGrès.OUI n°22	Barbacane	799717.446	6287058.000
	Pied	RhonyRGamontPontGrès.OUI n°23	Barbacane	799732.97	6287060.000
	Pied	RhonyRGamontPontGrès.OUI n°24	Barbacane	799733.67	6287060.000
	Pied	RhonyRGamontPontGrès.OUI n°25	Barbacane	799779.71	6287065.800
Pied	RhonyRGavalPontGrès.OUI n°1	Barbacane	799796.594	6287067.600	
Pied	RhonyRGavalPontGrès.OUI n°2	Barbacane	799807.098	6287068.600	
Pied	RhonyRGavalPontGrès.OUI n°3	Barbacane	799827.805	6287064.444	



**Synoptique - Présentation des cours d'eau**

0 250 500 m

- Digue de la Méjane rapprochée
- Digue du Fossé du Marquis
- Digue du Rhôny Ouest
- Digue du Rhôny Nord
- Digue du Rhôny Nord-Ouest
- Digue du Rhôny Sud
- Digue du Vieux Rhôny
- Digue intermédiaire
- Parapet du Rhôny RD aval
- Parapet du Rhôny RD chem Marsillargues
- Parapet du Rhôny RG

Sonde et échelle limnimétrique  
Digue Rhôny RG - Nord-Ouest

Demi-barrières d'accès

Voie ferrée

Sonde et échelle limnimétrique  
Digue Méjane Rapprochée

Demi-barrières d'accès

Escaliers piéton

Echelle limnimétrique  
3<sup>e</sup> âge

Echelle limnimétrique  
« Pont Chabaud »

Demi-barrières d'accès

Echelle limnimétrique  
Surville

Sonde et échelle limnimétrique  
Station SPC - Pont de Laute

Envoyé en préfecture le 29/12/2023

Reçu en préfecture le 29/12/2023

Publié le 29/12/2023



ID : 030-243000593-20231108-DL2023\_11\_131PA-DE